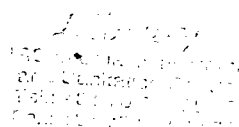


*ANALYSE DE LA SITUATION CONCERNANT L'APPROVISIONNEMENT
EN EAU ET LA PRÉCOLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES*



KOMENAN Y. William, Consultant



AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES ZONES PERIURBAINES DE YAOSSEHI ET DOUKOURÉ A YOPOUGON

Analyse de la Situation Concernant l'Approvisionnement en Eau et la Précollecte
des Ordures Ménagères à Yaossehi et Doukouré

2. L'approvisionnement en eau

Modes d'approvisionnement en eau

Il existe principalement deux modes d'approvisionnement en eau dans les deux quartiers précaires Yaossehi et Doukouré. Ce sont l'approvisionnement aux bornes fontaines (BF) et auprès des revendeurs privés installés dans le quartier. Les autres sources traditionnelles d'approvisionnement telles que les eaux de surface (source, marigot, ...) et les puits n'existent pas dans ces quartiers.

Mode d'approvisionnement en eau des ménages

| | |
|------------------------------|-----|
| • Auprès des revendeurs | 88% |
| • Auprès de revendeurs ou BF | 05% |
| • Bornes Fontaines (BF) | 05% |
| • Branchements privés | 02% |

Les ménages bénéficiant de branchements privés sont difficilement identifiables car ils revendent l'eau aux autres ménages clandestinement. A Doukouré, la vente est plus ouverte qu'à Yaosséhi où la vente clandestine de l'eau est plus fréquente.

1. La borne fontaine

Les bornes fontaines (BF) sont conçues et adaptées pour les quartiers où les infrastructures de distribution d'eau potable sous pression n'arrivent pas encore au niveau de l'habitation du consommateur. Ainsi elles doivent permettre d'alimenter en eau potable les quartiers lotis non canalisés et les quartiers à habitat spontané, ayant une forte densité de population. Reliée à un point d'arrivée d'eau potable collectif du réseau urbain sous pression en aval d'un compteur et d'un robinet d'arrêt, elle permet la distribution d'eau potable à chaque consommateur moyennant un prix proportionnel à la quantité délivrée. Les sources d'énergie sont celles du consommateur et celle de l'eau sous pression. Les bornes fontaines sont installées par la Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire (SODECI) qui est le concessionnaire du service public national d'eau potable. Les bornes fontaines sont la propriété de la SODECI et le type de bornes fontaines utilisé par la SODECI est dénommé BF "Yacoli".

Les quartiers sont dotés de quatre (4) bornes fontaines réparties comme suit: une BF à Doukouré et trois BF à Yaossehi. A Yaossehi l'une des bornes fontaines était hors service pour raison de factures impayées (479,500 fCFA). Mais depuis quelques temps elle a repris du service avec un nouveau gérant qui a versé une avance d'environ 300,000 fCFA pour le paiement des arriérés.

LIBRARY IRC
PO Box 93190, 2509 AD THE HAGUE
Tel.: +31 70 30 689 80
Fax: +31 70 35 899 64

Mode d'attribution des bornes fontaines

La SODECI est propriétaire des BF installées dans ces quartiers. L'attribution des BF aux gérants répondrait à des considérations sociales. La SODECI sollicite les chefs de quartier qui sont chargés de proposer des personnes habitant le quartier pour assurer la gestion des BF. Les gérants sont aussi recrutés parmi les personnes qui ont déposé une demande auprès de la SODECI et c'est le dossier le plus ancien qui serait le plus souvent choisi. Certaines BF sont attribuées à des gérants n'habitant pas quelque fois les quartiers ou bien habitant très loin de la BF. D'autres sont attribuées à des personnes ayant des activités qui ne leur permettent pas d'exploiter de manière rentable ces BF. Cependant on affirme que la priorité est donnée aux habitants du quartier. Ces gérants réussissent à remplir les conditions d'accès à la gestion des BF par quelques moyens que ce soit. Ces éventuels postulants à la gérance doivent déposer une somme de 51,580 francs CFA comprenant une caution de 49,500 francs CFA et des frais de police de 2,080 francs CFA.

Mode de gestion des Bornes fontaines

Les bornes fontaines sont équipées de compteur qui permettent de relever la consommation. Les factures sont payées mensuellement. Le prix du m³ d'eau consommée à la BF est facturé au tarif administratif fixé forfaitairement à 311 fCFA. La BF est équipée de réservoir qui se remplit lorsqu'une pièce de 10 fCFA est introduite dans le monnayeur, ce réservoir se vide à l'aide d'une manoeuvre effectuée par le vendeur. Le volume du réservoir de la borne fontaine qui était de 25 litres avant la dévaluation a été ramené depuis lors à 21 litres. Le prix de l'eau à la borne fontaine a donc connu une variation, il est passé de 400 fCFA le m³ (10 fCFA/25 litres) avant la dévaluation à 476 fCFA le m³ (10 fCFA/21 litres) après la dévaluation du franc CFA soit une augmentation d'environ 19% du prix de l'eau aux bornes fontaines.

Les gérants recevraient une formation pour l'utilisation des bornes fontaines, mais une fois sur le terrain, ces derniers confient les bornes fontaines à d'autres personnes qui sont chargées de la vente de l'eau et qui reçoivent une prime à chaque fin de mois. Les gérants passent tous les soirs après la vente pour la collecte de la recette auprès des vendeurs.

Les réparations des bornes fontaines sont faites par la SODECI en cas de panne de celles-ci. Les pannes seraient dues non seulement à la mauvaise manipulation des manivelles, mais aussi à la mauvaise qualité de certaines pièces de 10 fCFA (pièces déformées).

Mode de recrutement des vendeurs aux BF

Les gérants des BF confient la vente de l'eau à des personnes habitant le quartier. Les vendeurs aux points d'eau sont soit des parents des gérants habitant le quartier, soit d'autres habitants à qui la proposition de vente a été faite. Les gérants sachant que les habitants de ces quartiers le plus souvent sont sans activité, profitent alors de cette situation pour leur faire des propositions de vente au point d'eau. Ce sont souvent des jeunes gens et les femmes qui vendent aux points d'eau. Ils sont recrutés sur le tas, interpellés de passage dans le quartier où ils habitent, la proposition leur est faite et puisqu'ils sont sans occupation, ils peuvent s'y consacrer toute la journée.

Recettes et modes de rémunération

La recette journalière aux BF est comprise entre 2,000 francs CFA et 4,500 fCFA/j surtout à Yaosséhi car la seule BF de Doukouré faisait une recette de 300 à 700 fCFA/jour (elle venait d'être rouverte à la suite de pannes).

Répartition des recettes

| Recettes fCFA/jour | Recettes fCFA/mois | Dépenses fCFA/mois | Gains fCFA/mois |
|--------------------|--------------------|---|-----------------|
| 2,000 à 4,500 | 60,000 à 135,000 | Primes: 5,000 à 6,000 Facture: 40,000 à 90,000 | 15,000 à 39,000 |

Les habitants de ces quartiers étant en majorité des personnes qui vivent dans des conditions difficiles (moyens financiers faibles ou rares), elles refusent rarement les primes qui leur sont proposées. La rémunération mensuelle d'un vendeur varie suivant le gérant et est de 5,000 fCFA à 6,000 fCFA pour environ 12 heures de travail par jour (de 7h à 19h voire 21 heures avec 30 mn de repos pour la restauration à 12 h).

Attitude des ménages vis à vis des BF

Environ plus de 5% des ménages enquêtés prennent de l'eau aux BF. L'ensemble des ménages enquêtés a donné les réponses suivantes:

- 15 % des ménages ne connaissent pas ou n'ont jamais vu de BF,
- 39 % des ménages trouvent que le nombre de BF est insuffisant et qu'elles sont éloignées des concessions, cela occasionnerait donc de longues files d'attente,
- 17 % trouvent que l'eau y coûte moins cher, par conséquent elles sont économes,
- 15 % trouvent que l'eau est de bonne qualité et les abords sont toujours propres
- 02 % trouvent qu'il n'y a pas de possibilité de crédit aux BF
- 04 % trouvent qu'ils n'ont pas d'autres choix
- 08 % sont sans avis

15% des ménages n'ont pas seulement une préférence pour les bornes fontaines à cause du prix mais parce que la qualité de l'eau y est bonne comparativement à celle servie chez le revendeur.

02% des ménages ne sont pas prêts à utiliser les BF parce qu'ils ne peuvent pas avoir des possibilités de crédits dû à leurs moyens financiers modestes.

2. Les revendeurs aux "becs de cygne"

Les revendeurs sont des personnes habitant le quartier ou non qui se raccordent au réseau clandestinement ou non dans les quartiers voisins desservis et qui revendent l'eau aux ménages.

Ces quartiers n'étant pas encore lotis, les revendeurs y sont tolérés et à certains endroits, la vente peut se faire ouvertement. Certains revendeurs possèdent plusieurs becs de cygne dans le quartier, ce qui est pour eux une source de revenu supplémentaire. En effet bon nombre d'entre eux n'habitent pas le quartier et on peut sans se tromper affirmer que les bénéfices de la vente de l'eau leur servent de salaire d'appoint. Les "becs" sont installés avec la permission des habitants du quartier. Les revendeurs obtiennent les autorisations nécessaires grâce à l'aide des riverains qui sont dans les quartiers viabilisés et aussi avec la complicité des habitants du quartier. Le revendeur installe ses "becs" devant les cours de son choix et là il peut recruter son personnel pour la vente de l'eau.

Les revendeurs n'ont pu être enquêtés. Souvent extérieurs, ils ne viennent que rarement auprès de leurs points d'eau. De plus leur situation illégale fait qu'ils se sont avérés être des acteurs difficiles à rencontrer. Les informations les concernant ont été obtenues de manière

indirecte par l'intermédiaire des vendeurs aux différents points d'eau, mais aussi de la population. Cependant nous avons pu rencontrer un seul revendeur, de qui nous avons pu obtenir quelques informations.

On dénombre environ 32 points d'eau privés au quartier "Yaosséhi" et 79 à "Doukouré", soit au total environ 111 "becs de cygne" installés dans les deux quartiers.

A Yaosséhi, il existe au moins 3 propriétaires qui disposent au moins de 2 becs/compteur. Si on fait une extrapolation à tous les propriétaires et qu'on estime à 2 le nombre de becs par compteur pour tous les propriétaires de points d'eau à Yaossehi, on obtient 16 compteurs de points d'eau; soit donc environ 16 propriétaires.

A Doukouré, chaque propriétaire aurait entre 2 et 4 becs/compteur, on peut supposer que chaque revendeur dispose en moyenne de 3 becs/compteur. Le même raisonnement que précédemment nous donne 26 compteurs, soit 26 propriétaires de points d'eau. Il y a donc un total moyen de 42 propriétaires de points d'eau dans les deux quartiers.

Tableau récapitulatif

| Quartiers | Nombre de becs | Nbre de becs/ compteur | Nombre de compteurs |
|--------------|----------------|------------------------|---------------------|
| Yaossehi | 32 | 2 | 16 |
| Doukouré | 79 | 3 | 26 |
| Total | 111 | - | 42 |

Investissement réalisé par le revendeur

L'investissement réalisé par le revendeur est fonction de l'emplacement du compteur, de la distance séparant les quartiers desservis par le réseau jusqu'aux différents points de vente, du nombre de becs à installer par compteur. Les compteurs sont posés dans les quartiers voisins desservis par le réseau (Sicogi, Lem, Sideci, Nouveau quartier).

Ce détail des coûts est celui réalisé par un revendeur que nous avons pu rencontrer pour l'acquisition de ses points d'eau. Les installations ont été réalisées depuis 1991. Le compteur est installé à environ 400 m du quartier.

| | | |
|----|-------------------------------|------------------------|
| 01 | Compteur (tranche domestique) | 110,000 fCFA |
| 60 | Tuyaux × 6 m × 1000 fCFA | 360,000 fCFA |
| 02 | Becs × 4,000 fCFA | 8,000 fCFA |
| — | Main d'oeuvre | non estimée (bénévole) |
| | Total | 478,000 fCFA |

On estime à plus de 500,000 fCFA l'investissement réalisé par un propriétaire de points d'eau si on suppose que chaque propriétaire possède au moins deux "becs de cygne".

Niveau d'organisation des revendeurs

Les "becs" sont pour la plupart tenus par des personnes qui sont recrutées sur le tas dans les deux quartiers Yaosséhi et Doukouré. Les propriétaires des points d'eau habitent rarement le quartier. Les conduites sont installées de façon désordonnée, affleurant le sol, se chevauchant au sol, traversant souvent les eaux usées qui stagnent dans les quelques voies du quartier. Les raccords sont mal faits et peuvent céder à tout instant.

Il n'existe aucun contrat écrit liant le propriétaire du point d'eau et le vendeur, il sont liés uniquement par la prime que le vendeur reçoit chaque fin de mois.

Les propriétaires de points d'eau qui n'habitent pas le quartier ont deux possibilités pour la collecte de leur recette. La première est un représentant du revendeur résidant dans le quartier qui passe collecter la recette du jour auprès des vendeurs tous les soirs après la vente, recette que le propriétaire passe prendre chaque fin de semaine. L'autre possibilité c'est que le vendeur garde les recettes que le propriétaire passe collecter chaque week-end. Lorsque le revendeur a un représentant dans le quartier, ce dernier relève l'index du compteur tous les soirs après la vente pour vérification.

Les propriétaires de points d'eau qui habitent le quartier passent collecter les recettes tous les soirs après la vente.

Le prix de l'eau chez le revendeur

Le prix de l'eau chez le revendeur varie dans une fourchette assez restreinte, il varie de 150 fCFA/200 litres à 200 fCFA/200 litres, soit de 750 fCFA/m³ à 1000 fCFA/m³. Bien que le nombre de revendeurs soit assez élevé, le prix de l'eau reste quand même élevé. Les ménages qui devraient bénéficier du tarif social (159 fCFA/m³), paient 5 à 7 fois plus cher. Mais si on compare le prix aux BF au prix chez le revendeur, cela correspond à un prix deux (2) à trois (3) fois plus élevé.

Rémunération des vendeurs aux "becs de cygne"

La rémunération de chaque vendeur au point d'eau varie dans un intervalle qui part de 3,000 fCFA/mois à 10,000 fCFA/mois. Les primes de 10,000 fCFA sont assez rares. Parmi les vendeurs aux points d'eau (becs de cygne), on a pu recueillir les informations suivantes:

- 8% des vendeurs gagnent une prime de 10,000 fCFA/mois
- 43% des vendeurs reçoivent entre 3,000 à 6,000 fCFA/mois
- 25% vendent pour leur parent (donc pas de prime fixe)
- 17% des vendeurs seraient des remplaçants temporaires (sans prime), donc travaillant gratuitement
- 8% sans réponse (flou)

La prime moyenne des revendeurs est d'environ 6,000 fCFA/mois. Ils ne recevraient aucun autre avantage.

Recette journalière et estimation des dépenses/revendeurs

La vente se fait au coup/coup, néanmoins certains ménages ont la possibilité de payer à la fin de la semaine en accord avec le propriétaire. D'autres ménages trouvent un compromis avec le vendeur et paient avant que le propriétaire ne passe récupérer la recette. La recette est fonction du taux de quadrillage du secteur en points d'eau. La recette journalière varie de 400 fCFA/j dans les zones où il y a beaucoup de points d'eau (où il y a plusieurs points d'eau par compteur, ce qui entraînerait la baisse de pression jusqu'à la coupure) à plus de 3,000 fCFA/j dans les zones où les points d'eau sont dispersés. La durée de travail est en moyenne de 12 heures par jour (6h30 mn à 18h30 mn).

A cause du mauvais état des installations, les réparations sont fréquentes, mais elles ne sont pas évaluées.

Si on suppose que chaque revendeur possède 2 points d'eau en moyenne, on peut estimer la recette moyenne reçue par un propriétaire de points d'eau comme suit:

| Recettes/bec | Nbre de becs | Recette/jour | Recette/mois |
|--------------|--------------|--------------|--------------|
| 3,000 fCFA | 2 | 6,000 fCFA | 180,000 fCFA |

On peut aussi estimer les dépenses d'un revendeur comme indiqué dans le tableau ci-dessous. La facture d'eau varie de 60,000 à 100,000 fCFA/ 3 mois.

| Libellés | Dépenses (fCFA) |
|---|--------------------|
| Prime moyenne de 6,000 fCFA/mois × 2 | 12,000 fCFA |
| Facture moyenne estimée /mois à | 35,000 fCFA |
| Réparations courantes estimées à | 5,000 fCFA |
| Total | 52,000 fCFA |

On estime donc à environ 52,000 FCFA les dépenses mensuelles effectuées par un propriétaire de points d'eau dans ces deux quartiers.

La marge bénéficiaire mensuelle peut être déterminée comme suit:

| Recettes/mois | Dépenses/mois | Bénéfices/mois | Marge bénéficiaire |
|---------------|---------------|----------------|--------------------|
| 180,000 fCFA | 52,000 fCFA | 128,000 fCFA | 71% |

Etant donné que les propriétaires n'habitent pas le quartier à 80%, on peut supposer que les bénéfices de la vente de l'eau peuvent être épargnés et amortir l'investissement en un temps très court. En effet, en 4 mois, un revendeur qui a investi 500,000 fCFA peut amortir son investissement si les bénéfices de la vente de l'eau ne sont pas utilisés à d'autres fins.

Mais seulement celui que nous avons rencontré habite le quartier et vit des recettes de la vente. Il n'existerait pas de compte ouvert pour la vente de l'eau.

Rôle joué par les revendeurs dans l'AEP des quartiers

Bien que la qualité de l'eau soit douteuse (dépôts de sable dans les conduites, infiltration des eaux usées dans les conduites traînant au sol...), les habitants des quartiers reconnaissent aux revendeurs un rôle très important dans l'AEP du quartier. En effet, avec une population estimée à 64,000 habitants, la population ne peut satisfaire ses besoins en eau avec 4 bornes fontaines dont une fonctionnant à mi-temps parce que souvent en panne. Les ménages affirment qu'ils n'auraient pas eu de l'eau sans les revendeurs, leur évitant du coup les humiliations (mendier de l'eau chez les riverains ayant de l'eau courante). Les ménages sont unanimes à 88% qu'ils ont eu non seulement accès à l'eau potable grâce aux revendeurs, mais aussi à proximité de la maison diminuant ainsi la distance de transport.

Les ménages ont donné leur avis assez variable concernant leur perception des revendeurs d'eau dans le quartier.

- 56% des ménages n'auraient pas d'autres choix que le service des revendeurs, ils acceptent donc leur service
- 12% des ménages trouvent que l'eau est de mauvaise qualité chez le revendeur aussi bien que les abords des points d'eau qui ne sont pas propres

- 14% des ménages trouvent que le prix de l'eau est élevé chez le revendeur
- 09% des ménages préfèrent le service des revendeurs parce qu'ils offrent des possibilités de crédit
- 02% trouvent que les revendeurs ne leur permettent pas de s'approvisionner à crédit, néanmoins ils utilisent leur service
- 07% Sans avis

Mode de paiement de l'eau chez le revendeur

- 89% Paient au coup/coup
- 07% Paient par semaine
- 02% Paient par mois
- 02% Paient par trimestre (Branchement privé)

Sur 89% des ménages qui paient au coup/coup, on a recueilli les réponses suivantes concernant la convenance du mode de paiement,

- 21% de ces ménages trouvent que le mode de paiement de l'eau ne leur convient pas parce que les moyens financiers ne sont pas toujours disponibles et que l'eau coûte cher,
- 03% de ces ménages ne trouvent pas les mesures en nature correctes,
- 76% trouvent qu'ils n'ont pas d'autres choix et sont par conséquent obligés d'accepter les conditions fixées par les revendeurs

Le souhait des ménages auxquels le mode de paiement de l'eau ne conviendrait pas serait d'avoir un robinet dans la cour.

Consommation d'eau et dépenses des ménages

L'effectif des ménages rencontrés varie de 1 personne à 18 personnes. Leur consommation journalière d'eau varie de 30 à 400 litres et les dépenses pour l'eau par ménage se situent entre 15 fCFA/jour et 300 fCFA/jour.

On estime en moyenne à 6 le nombre d'habitants/ménage. La consommation journalière par habitant est en moyenne de 26 litres. Le tableau ci-dessous donne un récapitulatif des montants des achats et des quantités des ménages.

| Nbre d'hbts/mén. | Cons./jour/hbt. | Cons./j/ménage | Dépenses / j / mén. | Dépense/ménage/ mois |
|------------------|-----------------|----------------|---------------------|----------------------|
| 6 | 26 litres | 156 litres | 100 fCFA | 30.000 fCFA |

Le stockage de l'eau se fait dans les bassines, barriques (fûts), seaux, etc.

Mode de transport de l'eau

- 96% des ménages transportent l'eau par portage sur la tête
- 02% s'approvisionnent en eau par tuyau souple
- 02% possèdent des branchements particuliers, robinet dans la cour

96% des ménages dont le mode de transport est le portage sur la tête n'apprécient pas leur mode de transport, malheureusement, ils n'ont pas d'autres choix. Les causes de ce mépris sont multiples. Le transport par portage sur la tête détériorerait leur état de santé, provoquant des fatigues journalières et dérangeant les tresses. Certaines femmes trouvent honteux de

prendre de l'eau sur la tête parce qu'elles ne sont pas au village. Pour ces femmes, vivre en ville est synonyme d'avoir de l'eau à la maison, par conséquent, elles ne devraient plus porter de l'eau sur la tête comme au village. D'autres femmes trouvent que le manque de moyens financiers pour un branchement privé serait l'une des principales causes ou bien qu'elles ne sont pas habituées à ce mode de transport sur la tête.

3. La Mairie et la SODECI

La Mairie

La Mairie n'intervient pas de façon systématique dans ces quartiers en matière d'AEP, car ils sont laissés pour compte. Mais elle intervient pour délivrer des autorisations à ceux qui veulent se brancher au réseau ou aux postulants à la gestion de BF. Ces quartiers ne font pas partie du champ d'intervention de la Mairie, seulement elle s'y intéresse pour des raisons sociales.

La SODECI

Du côté de la SODECI, les habitants de ces quartiers précaires sont en transit, elle ne peut donc pas s'engager à poser des canalisations qui pourraient être détruites plus tard. C'est ainsi qu'elle opte pour les bornes fontaines qui sont facilement déplaçables lorsque le quartier disparaît. La SODECI fait du social en permettant à certaines personnes (surtout à Yaosséhi) situées non loin des BF de se brancher sur les antennes des bornes fontaines tirées à partir des quartiers environnants. Malheureusement ces personnes revendent l'eau aux autres habitants du quartier. Bien que la vente de l'eau soit interdite et comme les bornes fontaines installées par la SODECI sont insuffisantes, la SODECI ne tient pas rigueur aux quelques revendeurs d'eau du quartier. Néanmoins, lorsqu'elle prend une personne (ceux bénéficiant d'un branchement privé) en flagrant délit de vente d'eau, elle lui fait payer les frais de branchements qui s'élèvent à 129,000 fCFA, alors que le branchement était fait sur la base des branchements sociaux. Il n'existe pas de règles écrites leur permettant d'attribuer des compteurs à des revendeurs ou de fixer un nombre de revendeurs. C'est suivant leur gré qu'ils peuvent décider que le nombre de revendeurs est élevé ou pas et qu'ils peuvent suspendre la vente à certaine personne.

Au niveau de la gestion des bornes fontaines, à cause des nombreux impayés, la SODECI préférerait désormais confier la gestion des BF à des personnes ayant une notion de gestion. Nous n'avons pas pu avoir accès à un type de contrat de gérance des BF, parce que la SODECI serait en restructuration.

Dossier à fournir pour un abonnement auprès de la SODECI

- une autorisation délivrée par la Mairie
- une autorisation du chef de quartier
- un plan topographique du terrain
- un permis d'habiter

Selon la SODECI les revendeurs installés sont ceux qui y étaient avant la suppression des revendeurs officiels par la SODECI en 1989.

La politique de la SODECI en matière d'AEP dans ces quartiers serait d'installer des bornes fontaines pour quadriller tous les 2 quartiers afin de supprimer tous les revendeurs d'eau parce que la qualité de l'eau serait douteuse chez le revendeur. Cependant le rôle des revendeurs dans l'AEP du quartier étant reconnu par tous, pourquoi ne pas alors les associer à cette politique d'AEP en faisant plus attention à leur niveau d'organisation ?

4. Conclusion

Ces deux quartiers d'environ 64,000 habitants disposent de 4 bornes fontaines pour s'approvisionner en eau potable, soit 16,000 personnes par BF, ce qui est largement insuffisant. Cependant l'ensemble des habitants ont accès à l'eau grâce aux revendeurs aux becs de cygne installés dans le quartier.

L'eau arrive dans le quartier par l'initiative privée, clandestine quelquefois à partir de branchements dans les quartiers voisins desservis par le réseau d'eau potable. L'eau est donc présente dans ces quartiers plus par l'initiative privée que par les travaux de la SODECI.

Les revendeurs d'eau au détail ont alors développé un véritable secteur informel dans les deux quartiers. Les habitants de ces quartiers venant chercher un niveau de vie adaptée à leur niveau de revenu constituent leur clientèle. Malheureusement, l'eau chez le revendeur coûte 2 à 3 fois plus cher que l'eau de la SODECI (Bornes fontaines) et serait d'une qualité douteuse. En effet, les populations de ces quartiers qui devraient bénéficier du tarif de la tranche sociale instauré par la SODECI, ne peuvent malheureusement pas en jouir à cause de la précarité des quartiers. Ils sont donc alimentés en eau potable grâce aux BF. Aussi, lors de l'implantation des installations, les travaux de la SODECI s'arrêtent à la pose du compteur et le reste des travaux (après le compteur) incombent au propriétaire. Celui-ci pour minimiser les coûts des travaux les fait réaliser par une main-d'oeuvre bénévole. Il se procure le matériel à bon marché, souvent en mauvais état. Les tranchées sont inexistantes, les conduites traînent alors dans les eaux usées stagnant dans les rues, des raccords sont mal réalisés pouvant laisser passer quelquefois de l'eau usée dans les conduites. Ce qui se remarque quelquefois dans les récipients lors des puisages.

Alors pour améliorer cet état de choses, les ménages ont fait les suggestions suivantes:

- 45% des ménages rencontrés pensent que l'eau des bornes fontaines est d'une meilleure qualité que celle des revendeurs, seulement ils seraient prêts à utiliser les BF si elles sont proches de leur habitation; c'est à dire si leur nombre est suffisant dans le quartier et correctement reparti, afin d'éviter les longues files d'attentes
- 20% des ménages veulent un robinet dans la cour
- 20% des ménages acceptent la situation des revendeurs
- 15% sont sans avis

La SODECI se trouve devant une situation où l'ensemble de la population ne se résume pas aux couches solvables, dans une ville en croissance continue et dont l'espace urbain est incontrôlé. De par son caractère de monopole, cette entreprise ne tolère pas les autres formes de service qui ne sont pas dans sa logique. Surtout ce qui se fait en dehors d'elle, comme les revendeurs, alors qu'elle n'a actuellement pas les moyens de se substituer à ceux-ci.

Le rôle des revendeurs est reconnu par tous comme étant ceux grâce à qui l'eau "potable" est non seulement arrivée dans les quartiers, mais aussi à proximité de la maison, évitant ainsi aux ménages de parcourir de longues distances et de perdre assez de temps dans les longues files pour s'approvisionner en eau.

Il est alors nécessaire que la SODECI travaille en collaboration avec ces revendeurs en les organisant, en les formant pour qu'ils fassent plus attention à la qualité de l'eau afin que les besoins en eau des populations soient assouvis. Mais cela avec un nombre limité de revendeurs. La SODECI doit créer des conditions favorables à l'implication des revendeurs qui sont jusque là tolérés dans l'AEP du quartier.

NOUVEAU QUARTIER

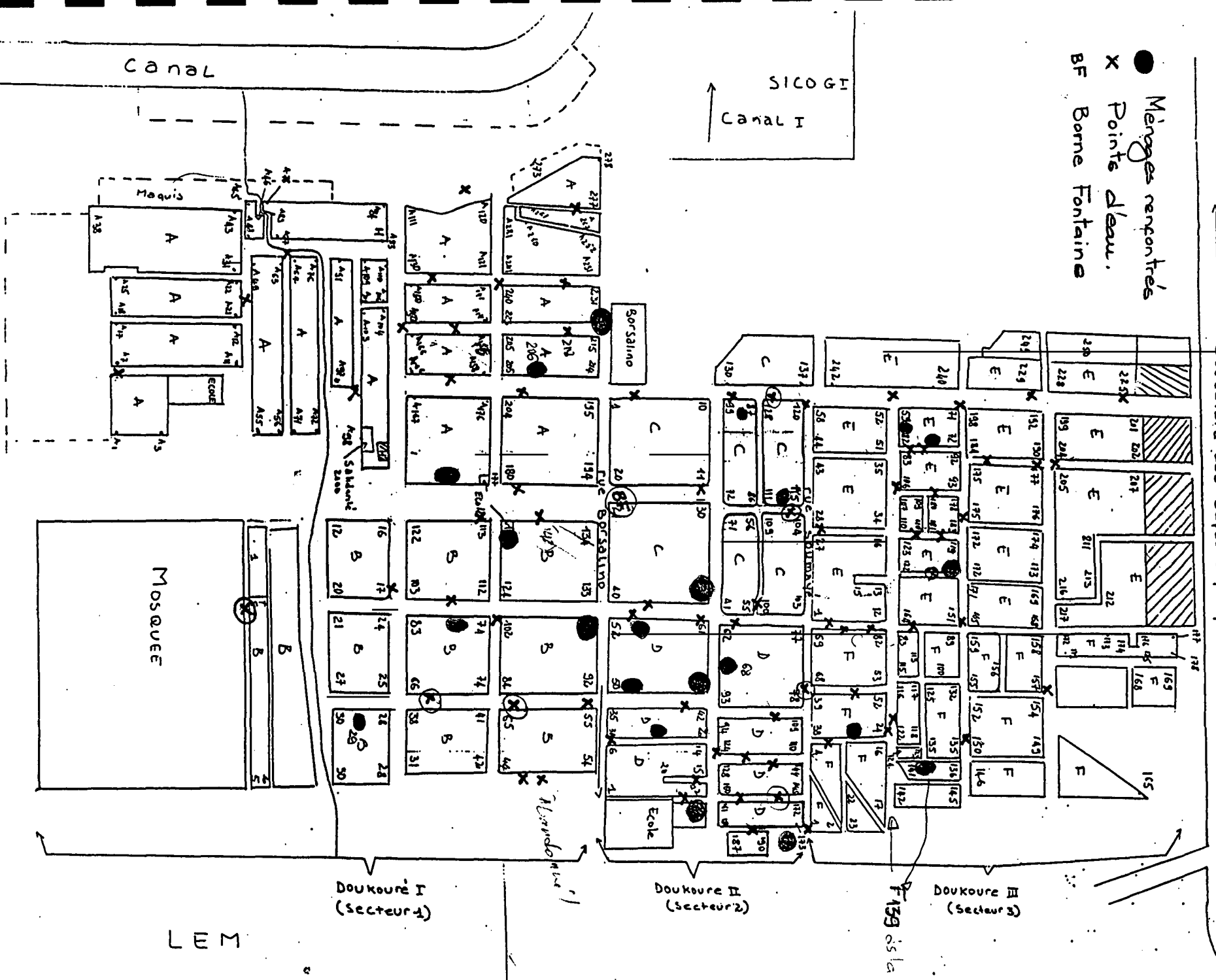
SUBJECT

Vers le stade municipal

Boulevard des Sapeurs pompiers

Vers la Caserne des Sapeurs pompiers

- Merges rencontrées
- X Points d'eau.
- BF Berne Fontaine



Doukoure I (secteur 1)

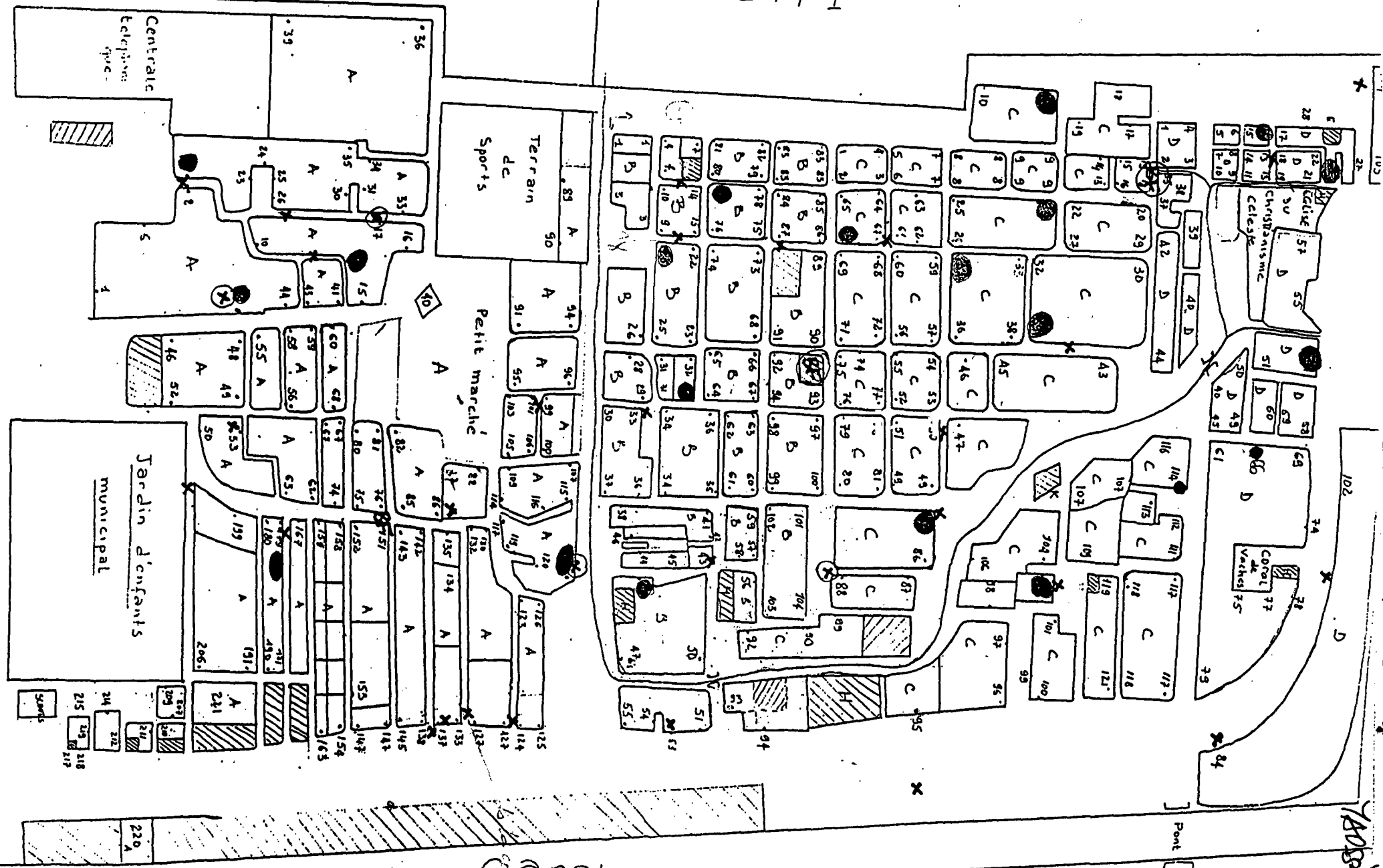
Doukoure II (secteur 2)

Doukoure III (secteur 3)

1 2 3

SICOGI

LEM 1



Vers le Commissariat

1000

1000-10